

TRAITEMENTS THERMIQUES TRAITEMENTS DE SURFACE

- Conférences
- Salon professionnel
- Tables rondes
- Concours de l'innovation

49^e Congrès et Salon A3TS

5 et 6 juillet 2023

Mulhouse,
Parc Expo



En partenariat avec



MULHOUSE PARC EXPO

PARC EXPO.
MULHOUSE



Le plus grand rendez-vous européen du secteur

Le 49^{ème} Congrès et Salon des traitements thermiques et des traitements de surface, organisé par l'A3TS, est le plus grand rendez-vous européen des professionnels des technologies des traitements des matériaux.

Les 5 et 6 juillet 2023, nous vous donnons rendez-vous à MULHOUSE, bassin industriel au carrefour de l'Allemagne, la Suisse et la France, au cœur de l'innovation, comptant :

- 4 pôles de compétitivité
- 2 pôles de compétences
- le pôle numérique KMO
- Les musées techniques les plus importants d'Europe, parmi lesquels le Musée National de l'Automobile et la Cité du Train.

Vous êtes utilisateurs, prescripteurs, constructeurs, équipementiers, prestataires de service, chercheurs, enseignants concernés par les technologies des traitements des matériaux.

Rendez-vous au Congrès et au Salon A3TS, véritable plate-forme d'échanges et de partage !





Un lieu de convergence, de partage et de rencontres

Les 5 et 6 juillet 2023, au Parc Expo de Mulhouse

49^e
édition

+50
conférences

+80
exposants

Au cours de ces deux journées, vous assisterez à un Congrès de plus de 50 conférences scientifiques et technologiques données par des experts et industriels reconnus.

Lieu unique d'échanges et de rencontres, le Salon est un moment privilégié pour rencontrer vos fournisseurs, clients et partenaires, saisir de nouvelles opportunités commerciales, présenter au monde votre savoir-faire et nouer des partenariats.

Plusieurs animations rythmeront ces journées : tables rondes d'experts, concours de l'innovation, espace job-dating, cocktail sur le forum du salon, soirée de gala.

A3TS

Pour plus d'informations,
contactez nous !

Tel. : 01 45 26 22 35

Email : a3ts@a3ts.org

Site : www.a3ts.org

L'A3TS, votre réseau depuis 1969



L'A3TS (Association de traitement thermique et de traitement de surface), compte plus de 800 membres, qui sont des sociétés et organismes industriels français et internationaux mais également des ingénieurs, techniciens, chercheurs et scientifiques.

Unique en France, l'A3TS a pour objet de **diffuser et de promouvoir les innovations et le savoir technologique de pointe** dans les domaines du traitement des matériaux. L'A3TS, c'est des conférences scientifiques et technologiques, un centre de formation et le réseau d'échanges et de partage du monde du traitement des matériaux.

Rejoignez-nous !

Retrouvez nos actualités, prochains événements et formations sur notre site www.a3ts.org

Suivez-nous sur LinkedIn et tenez-vous informés quotidiennement.



Ils sont intervenus aux Congrès A3TS



Loïc BUFFET

Hydrogen Tanks Project Leader
Zero emission development center,
AIRBUS



Vincent GEIGER

Directeur de Naval research
NAVAL GROUP



Bruno POLLET

President of the Green Hydrogen,
division at International Association
for Hydrogen Energy
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC



Gildas BUREAU

Senior expert Materials
Engineering
STELLANTIS



Francisco CHINESTA

Enseignant - chercheur
en ingénierie
Laboratoire PIMM (procédés et ingénierie
en mécanique et matériaux)
CNRS / CNAM / Arts et Métiers Institute
of Technology



Olivier MOLINAS

Senior Expert
Metallic Materials and Processes
AIRBUS HELICOPTERS

Les points forts de cette nouvelle édition



SALON PROFESSIONNEL

Participez au plus grand rendez-vous européen de la profession et rencontrez plus de 80 exposants spécialisés dans les traitements thermiques des métaux et les traitements, revêtements et fonctionnalisation des surfaces, et les produits et services associés. Le salon est gratuit pour les visiteurs, il suffit de demander un badge. **Je demande mon badge visiteur ->**

PLUS DE 50 CONFÉRENCES

Un programme riche de + de 50 conférences scientifiques et technologiques réparties en sessions thématiques :

- Traitements thermiques et thermochimiques pour les véhicules du futur
- Revêtements pour la protection des surfaces
- Fonctionnalisation des surfaces
- Maîtrise de l'énergie dans les traitements thermiques et les traitements de surface
- Usine numérique et traitements thermiques et traitements de surface, etc.



TABLES RONDES

Organisées sur le forum du Salon, les tables rondes réunissent des experts et industriels reconnus autour de thèmes d'actualité.

En 2022, les tables rondes : « Filière Hydrogène, quels enjeux Matériaux et Traitements ? et Quelles attentes des industriels vis-à-vis des constructeurs de fours de traitement thermique pour répondre aux enjeux actuels (Energie, Data...) », réunirent les sociétés Aalberts ST, Airbus, Aichelin Group, CETIM, CMI Sleti, ECM Technologies, IRT Jules Verne John Cockerill, LISI Automotive et Symbio.

JOB DATING

Profitez de l'espace Job dating pour rencontrer et vos futurs collaborateurs et échanger avec eux.

Seront mis à disposition, sur le Salon, un espace et des salles dédiées aux rencontres entre candidats et entreprises.

Inscrivez-vous en P. 9



CONCOURS DE L'INNOVATION

Réservé aux exposants, le Prix de l'Innovation, récompense une société dont l'effort d'innovation est de nature à contribuer à l'amélioration de la performance industrielle de la filière.

Outre le trophée décerné par le jury sur le forum du Salon, le lauréat se voit récompensé d'une promotion publicitaire sur le site internet et la revue de l'A3TS, dans la revue *Traitements & Matériaux* et une remise sur le prix du stand de la prochaine édition du Salon.



SOIRÉE DE GALA À LA CITÉ DU TRAIN

Le Congrès sera clôturé par une soirée qui aura lieu le jeudi 6 juillet 2023 à la Cité du train, plus grand musée ferroviaire d'Europe.

Les convives découvriront les trains de légende, de la vapeur au TGV, en passant par le faste de la voiture impériale. Au menu : Cocktail et visite privée, puis dîner au pied de l'Orient-Express.



VISITES INDUSTRIELLES

Le vendredi 7 juillet 2023 au matin auront lieu des visites organisées sur les sites industriels emblématiques de la région de Mulhouse. + d'informations à venir sur www.a3ts.org. Places limitées, réservation dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.



UNE APPLICATION MOBILE

Nous mettons à disposition une application mobile téléchargeable gratuitement pour tous les acteurs du salon, exposants, visiteurs et congressistes.

Elle permettra :

- aux visiteurs du salon d'avoir, en temps réel, les informations sur l'évènement, de prendre des rendez-vous avec des exposants et d'accéder à des contenus fournis par les exposants du Salon
- aux exposants, de communiquer largement à travers ce support sur les sujets que vous souhaitez mettre en avant, d'organiser vos rendez-vous en fonction des demandes reçues et de pousser votre communication avant, pendant et après le salon



Ils parlent de nous !

De très bonnes animations sur le forum !

Programme scientifique très fourni, avec de nombreuses conférences de bon niveau

L'application mobile est un vrai point fort

EXCELLENT congrès !!!

Le Congrès m'a donné beaucoup de possibilités d'échanges informels qui auront sans nul doute des retombées sur des travaux futurs

Soirée de gala parfaite



Qui expose au Salon ?

Les industriels, fournisseurs, laboratoires de recherche et centres techniques dans les domaines suivants :

Traitements thermiques : traiteurs à façon, matériel de mesure, analyse, contrôle et régulation de procédé, machines de lavage, gaz industriels, fluide de trempe, matériel de pompe

Traitements de surface : traiteurs de surface à façon (applicateurs et formulateurs), lignes et équipements pour les traitements de surface et revêtements, spécialités chimiques

Les couches minces : Matériaux et matériels pour l'élaboration des couches minces, alimentations plasma, sources d'ions, activation de surface, machines de dépôt de couches minces sous vide.

Exposants des précédentes éditions (liste non exhaustive)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES	FONDIS ELECTRONIC	QUAKER HOUGHTON
AET GROUP	FUCHS LUBRIFIANT France	RD TECHNOLOGIES / CAR
AIR LIQUIDE	GNR SLR	ROHMANN
AIR PRODUCTS	HEF	SAT THERMIQUE
ALD FRANCE	HOUGHTON SAS	SCHLÖTTER
ATOTECH FRANCE	INNOVATEST France	SCHUNK CARBON TECHNOLOGY
BANDAS METALICAS CODINA	IPSEN INTERNATIONAL	SCR CREVOISEVAT SA
BINC INDUSTRIE	IRT M2P	SINAPTEC
BMI FOURS INDUSTRIELS	MICRONICS	SOLO SWISS
BODYCOTE	MEAPFORNI	TAVENGINEERING SPA
BUEHLER	MECANOLAV (RIDEL SAS)	TAV VACUUM FURNACES SPA
CLARA VISION	MELIAD	TECHSURF / CFAI BRETAGNE
CMI SLETI	MILEXIA	THERMI-LYON DEVELOPEMENT
CODERE	MOTUL	THYSSENKRUPP MATERIALS France
CONDAT	OERLIKON	UITS
CRONITE MANCELLE	PHOENIXTM GMBH	UMICORE THIN FILM PRODUCTS
ECM TECHNOLOGIES	PMG OUEST COATING	VERDER
ERASTEEL	POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE	
FISCHER INSTRUMENTATION ELECTRONIQUE	POLYTECH	
FLUKE PROCESS INSTRUMENTS	PRESI	
	PROBENT TECHNOLOGY	
	PROCESS INGENIERIE	



Espace job dating

Le salon A3TS, un lieu unique de rencontres entre recruteurs et candidats de la filière des traitements thermiques et des traitements de surface.

Rencontrez des candidats **sur vos profils métiers !**

Vous avez des besoins en recrutement ? Apprentissage, stage, emploi ? Profitez du rendez vous annuel de la profession pour rencontrer des candidats en cours ou en fin de formation. Nous vous proposons un espace Job Dating, au cœur du Salon, réservé à la diffusion de vos offres d'emploi et à la rencontre avec des candidats sur vos profils métiers.

Bénéficiez des avantages suivants :

- **Une diffusion très large de vos offres d'emploi en amont du salon** (e-mailing, réseaux sociaux, espace dédié sur le Salon)
- **Une mise en relation** avec des candidats potentiels inscrits au Salon et au Congrès
- **Une gestion du planning de vos rencontres** pendant les deux jours de l'évènement
- **Un espace dédié** pour effectuer des entretiens

L'inscription se fait sur le bon de commande en P. 16 du présent dossier d'inscription ou en ligne sur le site : www.a3ts.org/evenements/salon-a3ts-2023-mulhouse

Candidats, entrez en contact **avec votre employeur de demain !**

Vous êtes en recherche d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de travail, vous souhaitez en savoir davantage sur une filière, une entreprise, un métier ? Rencontrez les entreprises qui recrutent, avec qui vous pourrez échanger en toute convivialité.

Nous vous proposons :

- **Une mise en relation avec les entreprises** inscrites au Salon
- **Un espace dédié** pour effectuer vos entretiens
- **La diffusion de votre CV** aux entreprises inscrites au job dating
- **Des offres d'emploi consultables sur place**

Comment y accéder / infos pratiques

MULHOUSE, CITÉ AU CŒUR DE L'INNOVATION

Cité au passé industriel et au cœur de l'innovation, Mulhouse a su mettre en valeur son patrimoine alsacien et se doter d'un cadre de vie de qualité alliant culture, commerces, sports, loisirs et espaces naturels remarquables.

MULHOUSE, UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Mulhouse, au cœur des échanges internationaux, est accessible par la route, par le rail et par les airs. Elle est dotée du seul aéroport trinational au monde et d'une gare TGV reliant Paris en 2h40, Zurich en 1h20 et Fribourg-en Brisgau en 1h.



TRAIN

En centre-ville, au cœur du quartier des affaires de la ville

2 LGV : Rhin-Rhône, Est-Européen

En France : Paris: 2h40

Aéroport Charles de Gaulle : 3h05 | Besançon : 55 min | Dijon : 1h

Lyon : 2h50 | Nîmes: 4h15 | Marseille : 4h40 | Montpellier: 4h50

Vers la Suisse : Bâle : 20 min | Zurich : 1h20

Vers l'Allemagne : Freiburg : 1h

AÉROPORT

À 25 min du centre-ville de Mulhouse

630 vols départ par semaine

103 destinations dont 11 sur le territoire national

(Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Paris CDG, Paris Orly, Toulouse etc.)

1 Business center dans l'EuroAirport

pour y organiser séminaires, réunions, formations

HÉBERGEMENT

Renseignez-vous sur le site de l'office du tourisme de Mulhouse.

Ils nous font confiance



Exposants, bénéficiez d'une visibilité optimisée et d'un visitorat boosté !

Une couverture médiatique multi-canale :

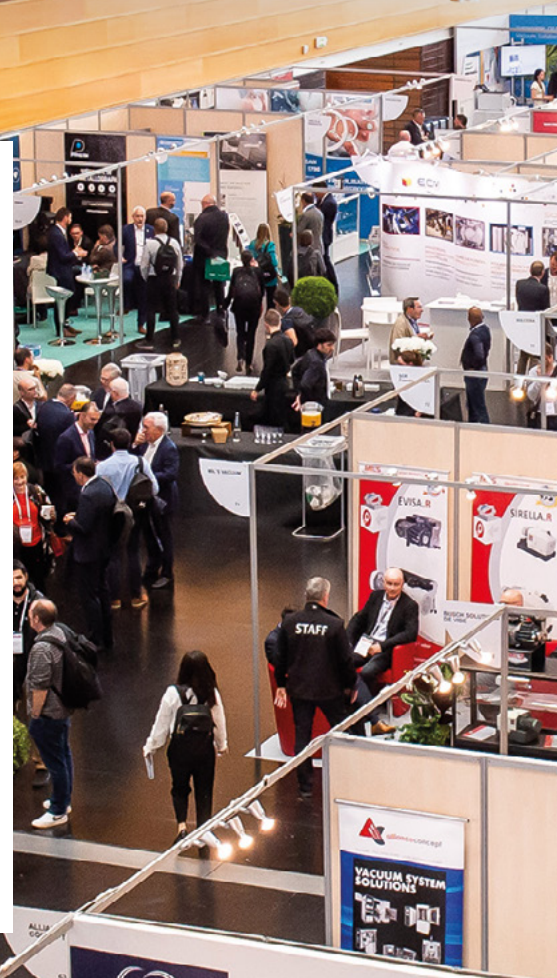
- ✓ **www.a3ts.org**
Mise en ligne de vos informations (logo et lien)
- ✓ **Newsletters / LinkedIn**
Un relai permanent des informations du salon.
Newsletters envoyées à 6 000 contacts qualifiés dans le secteur des traitements thermiques et de surface.
- ✓ **Application mobile de l'évènement**
Communiquez sur vos produits et services et poussez votre communication avant, pendant et après le salon.
- ✓ **GoogleAds**
Une campagne ciblée grâce à la recherche par mots-clés qualifiés
- ✓ **Des partenariats avec la presse professionnelle**
Traitements et Matériaux, Galvano Organo, ...
- ✓ **Le kit exposant**
Une bannière pour vos emails avec votre raison sociale et le n° de votre stand ainsi qu'un visuel officiel pour vos posts et annonces digitales.
- ✓ **Une offre de sponsoring spécifique**
Voir en P.13

Réservez votre stand

Détails des stands

pré-équipé avec :

- Cloisons
- Moquette
- Alimentation électrique avec prise
(1 kW 220 V mono avec terre et PC 10/16 A)
- Rail de 3 spots de 75 W
- Enseigne au nom de votre société avec le numéro de votre stand
- Une enveloppe de participation mobilier : 150€ HT
(au choix dans le catalogue mobilier Square)
- Accès Wi-Fi
- Nettoyage du stand
- Une présentation de votre société sur le site www.a3ts.org
et sur l'application mobile de l'évènement
- 1 inscription gratuite au Congrès A3TS par société exposante
(conférences, 2 déjeuners et la soirée pour une personne)



Tarifs pack exposant

Module de 6 m²

Taille : 3m x 2m

Société membre A3TS*	3 200 € HT
Société non-membre	3 600 € HT

Module de 9 m²

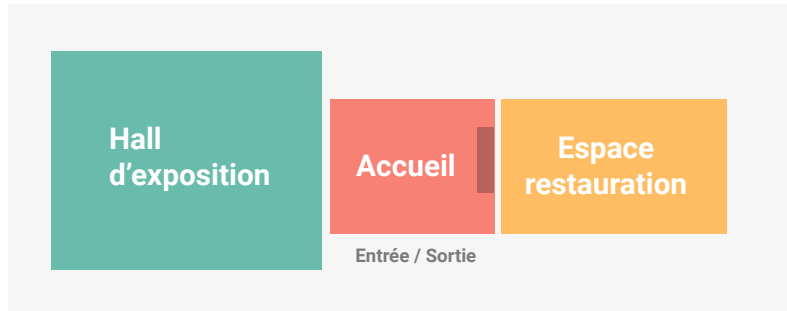
Taille : 3m x 3m

Société membre A3TS*	4 200 € HT
Société non-membre	5 000 € HT

Prestations supplémentaires à la charge de l'exposant : location de mobilier et accessoires (supérieur à 150 € HT), connexion internet filaire ou wifi renforcé, décoration florale, location de matériel audiovisuel, raccordement électrique supérieur à 1,5 kW, assurances, ...

* Pour bénéficier du tarif « Membre », la société exposante doit être membre partenaire ou membre bienfaiteur de l'A3TS, à l'exclusion de l'éventuel statut de membre adhérent de leur(s) salarié(s).

Plan

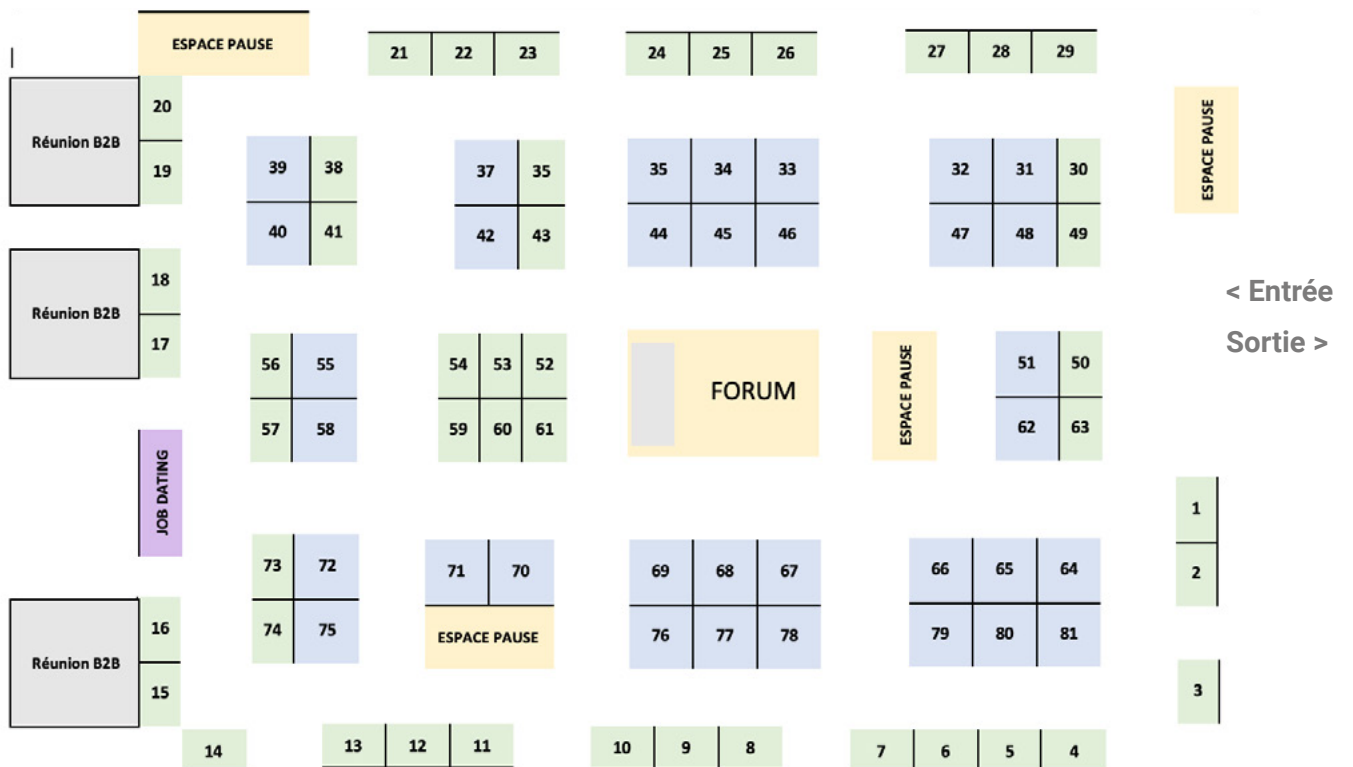


Escalier > Accès aux salles de conférences



Plan du hall d'exposition

Contactez-nous pour connaître les espaces disponibles



Légende :



Offres de sponsoring

Choisissez votre pack	Gold* 4 500 € HT	silver 3000 € HT	Bronze 1500 € HT
Votre logo sur : - les supports physiques (affiche, flyers, etc.) - la page de l'évènement sur a3ts.org - les communications postées par l'organisateur sur les réseaux sociaux (hors application mobile)	✓	✓	✓
Votre logo dans les salles de conférence du Congrès	✓	✓	✓
Insertion de votre brochure dans les sacs des congressistes et visiteurs (12 pages max)	✓	✓	✓
Insertion d'une page de publicité dans le programme du Congrès	✓	✓	
Diffusion sur le forum d'une vidéo/film de votre société (sans son, durée max 3 min)	✓	✓	
Votre logo sur les sacs des congressistes (300 ex fournis par l'organisateur)	✓		
Votre logo sur l'application mobile du Salon	✓		
Une info « PUSH » sur l'application numérique pendant le Salon	✓		
Inscriptions gratuites au Congrès	2	1	

Autres options possibles :

Votre logo sur les cordons badges

Fournis en 1000 ex. par le sponsor.
1 sponsor maximum.

1000 € HT

Votre logo sur les sacs des visiteurs du salon

Fournis en 1000 ex. par l'organisateur.

1500 € HT

Conditions Générales de Vente (au 3 septembre 2022)

Entre

L'Association de Traitement Thermique et de Traitement de Surface (A3TS), Association loi 1901 dont le numéro SIRET est le 408 082 360 000 20 et le siège social est situé 71 rue La Fayette 75009 Paris, ci-après dénommée l'« Organisateur » ou « A3TS », dûment représentée par son représentant légal,

D'une part,

Et

La personne physique ou morale, identifiée plus amplement sur le bulletin d'inscription au Congrès et/ou le bon de réservation de stands, participant au Congrès et/ou Salon des traitements thermiques et des traitements de surface ayant lieu les 5 et 6 juillet 2023 au Parc Expo de Mulhouse (ci-après le Congrès », le « Salon » et ensemble l'« Évènement »), dûment représentée aux fins des présentes, ci-après dénommée l'« Exposant », le « Congressiste » ou ensemble, le « Participant »,
D'autre part,

Il est précisé que : La signature du Congressiste et de l'Exposant sur le bulletin d'inscription et de réservation des stands implique l'acceptation entière de ce dernier aux présentes Conditions Générales de Vente détaillées ci-après (ci-après les « CGV »). Le Participant atteste en avoir pris entière connaissance.

1/ Lieu et durée

L'Évènement aura lieu les 5 et 6 juillet 2023 au Parc Expo de Mulhouse.

CONDITIONS APPLICABLES A LA RESERVATION DE STAND(S)

2/ Formulaire de réservation et paiement

Pour pouvoir réserver son stand, l'Exposant doit envoyer son bulletin d'inscription à l'Organisateur, par e-mail ou par courrier, accompagné du règlement d'un acompte de 30% du montant total de la réservation. Le solde du montant de la réservation doit être réglé au plus tard deux (2) mois avant l'évènement, soit au plus tard le 5 mai 2023. En cas de non-réception de l'intégralité des sommes dues par l'Exposant le 5 mai 2023, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les surfaces réservées à un autre Exposant. Les titres d'accès au Salon et badges ne seront délivrés à l'Exposant, ses représentants ou ses prestataires qu'à réception de l'intégralité des sommes dues par l'Exposant. La date limite d'inscription de l'Exposant au Salon est le 23 juin 2023. Les candidatures d'Exposants reçues après cette date sont inscrites sur une liste d'attente dans l'ordre chronologique dans lequel elles ont été reçues. Tout Exposant admis à s'inscrire après 23 juin 2023 devra payer l'intégralité des frais de participation lors de la réservation. L'Organisateur a le droit d'approuver/de refuser la candidature d'un Exposant, les démonstrations, expositions ou promotions qu'il souhaiterait présenter sur le Salon. L'Exposant accepte que les informations (nom commercial, adresse, téléphone, adresse email, site internet) communiquées lors de son inscription puissent figurer dans les supports de communication de l'Organisateur (guide du visiteur, site internet, réseaux sociaux, enseigne salon).

3/ TVA

Les Exposants seront facturés avec une TVA obligatoire sur le montant total des prestations commandées par l'Organisateur. Les entreprises établies sur le territoire de l'Union Européenne, hors France, disposant d'un numéro de TVA UE dûment communiqué à l'Organisateur sont facturées hors taxes et exonérées de la TVA française. Les entreprises hors UE ont le droit de demander le remboursement de cette TVA auprès de l'administration fiscale :

DRESG

10 rue du centre TSA 50014

F-93465 Noisy-le-Grand Cedex

Tél : +33 (0)1 57 33 82 00

4/ Stand partagé

Deux organisations distinctes peuvent partager un stand, mais l'enregistrement, la facturation et le règlement sera effectué, au nom des deux organisations, par l'une d'elles uniquement. Ainsi, l'Organisateur ne traitera et ne passera un contrat qu'avec la première organisation figurant sur la demande. Dans le cas où un Exposant se retirerait de l'exposition, la société ou l'organisation avec laquelle il partage un stand sera responsable du montant total des frais.

5/ Plan d'exposition et attribution des stands

Le paiement de l'acompte de 30% est requis pour sélectionner un stand. Les Exposants choisiront leur emplacement sur la base du premier arrivé, premier servi, selon un plan d'exposition, mais l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'apporter des modifications au plan final si nécessaire. La relocalisation sera arrangée avec l'Exposant. L'Exposant s'engage à ce que le(s) stand(s) réservé(s) soit occupé(s) en permanence par son personnel, ou ses représentants, pendant toute la durée du Salon, aux heures d'ouverture du Salon. L'Exposant ne dégarnira pas son stand/emplacement et ne retirera aucun de ses matériels avant la fin du Salon. L'Exposant ne peut, sous quelque forme que ce soit, présenter des matériels ou services ou faire de la publicité pour des entreprises non-exposantes. Aucune manifestation, réception, conférence, ne sont autorisées sur les emplacements réservés par les Exposants en dehors des heures d'ouverture du Salon, excepté dans le cas d'une demande expresse et exceptionnelle déposée par l'Exposant auprès de l'Organisateur et accepté par celui-ci.

6/ Installation et démontage

Les heures d'installation et de démontage sont indiquées dans le dossier technique de l'Exposant. Le matériel d'exposition non retiré du hall dans les délais spécifiés sera retiré par l'Organisateur aux frais et responsabilité de l'Exposant. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les dommages survenant au et du fait des structures et installations construites par les exposants. Tout dommage aux locaux et installations où se déroule le Salon causé en tout ou partie, de façon directe ou indirecte, par l'Exposant ou par ses installations, équipements ou biens est de la responsabilité de l'Exposant.

7a/ Badges

Les badges remis par l'Organisateur au(x) représentant(s) de l'Exposant doivent être portés en tout temps pour être admis sur le Salon. Le personnel du stand doit se préinscrire via le dossier technique de l'exposant, qui lui sera envoyé par l'Organisateur courant avril 2023. Les badges seront à récupérer à l'accueil du Salon dès le mardi 4 juillet 2023.

7b/ Application mobile

Les Exposants s'engagent à alimenter la fiche exposant qui leur est réservée dans l'application mobile avec les informations adéquates, telles que : les produits et services de la société, contacts, photos, vidéos promotionnelles, etc..

8/ Restrictions

Aucun Exposant ne sera autorisé à exposer ou distribuer de la documentation en dehors des limites de l'espace de stand attribué dans la zone d'exposition. L'éventuelle décoration particulière des stands est effectuée par les Exposants, sous leur seule responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, respecter la réglementation française en matière de conformité des matériaux, de sécurité et de conformité des installations et des règles de secours et de prévention incendie. Par ailleurs, la décoration des stands devra respecter la réglementation édictée par l'Organisateur dans son dossier technique qui définit les périodes et horaires de travail, ainsi que les règles d'architecture, de sécurité, de conformité des matériaux dans le respect de la réglementation et des règles de bon voisinage entre les Exposants.

9/ Dommages

L'Exposant est responsable de tout dommage causé aux planchers, murs ou colonnes du bâtiment, à l'équipement standard du stand ou à la propriété d'un autre Exposant. L'Exposant ne peut pas clouer, visser, percer ou appliquer de peinture, de laque, d'adhésif ou d'autres revêtements sur les colonnes, les planchers ou les murs du bâtiment, ou sur les cloisons du stand.

10 / Sécurité

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou vol du matériel des Exposants. Les Exposants sont fortement encouragés à ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance dans les stands, dont ils sont seuls responsables.

11/ Assurance

• L'Organisateur ne répond d'aucun dommage que l'Exposant pourrait occasionner à des tiers en ce compris le gestionnaire et le propriétaire du site accueillant le Salon. L'Exposant s'engage en conséquence à souscrire, au plus tard dix (10) jours avant la date prévue de montage du Salon, auprès de compagnies d'assurance agréées pour pratiquer les opérations d'assurances en France, des contrats d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers, y compris le gestionnaire du site et le propriétaire du site, du fait de son activité à l'occasion de sa participation au Salon (y compris pendant les périodes de montage et de démontage). L'Exposant s'engage à fournir à l'Organisateur, à première demande de celui-ci, l'attestation correspondante de son assureur, en cours de validité, indiquant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité. A défaut, l'Organisateur se réserve le droit d'interdire à l'Exposant l'accès au Salon sans que cela ne puisse donner lieu à indemnité.

12/ Défaut d'occupation

• Dans le cas où un Exposant, pour une cause quelconque, ne se présenterait pas et n'occuperait pas le stand réservé au début du Salon, il est considéré comme démissionnaire. L'Organisateur pourra alors disposer du stand de l'Exposant démissionnaire sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité à l'Organisateur, quand bien même le stand serait attribué à un tiers. L'Organisateur a la possibilité, sans notification préalable et sans remboursement des sommes payées, d'annuler le droit de l'Exposant démissionnaire de participer à l'évènement, tout en poursuivant ce dernier des sommes restantes éventuellement dues.

13/ Annulation par l'Exposant

• Toute demande d'annulation de réservation de stand au Salon, quelle qu'en soit la raison y compris un cas de force majeure, doit être adressée par écrit avec avis de réception à l'Organisateur doublée d'un e-mail à l'adresse a3ts@a3ts.org. Si la demande d'annulation parvient à l'Organisateur plus de six (6) mois avant le premier jour de l'évènement, l'intégralité de la somme versée à titre d'acompte est remboursée par l'Organisateur. Si la demande d'annulation parvient à l'Organisateur entre six (6) et quatre (4) mois avant le premier jour de l'évènement, l'acompte de 30% est conservé par l'Organisateur. Si la demande d'annulation parvient à l'Organisateur entre quatre (4) et deux (2) mois avant le premier jour de l'évènement, 50% du montant du prix total de la réservation est dû par le Participant à l'Organisateur. A moins de 2 mois du premier jour de l'évènement, 100% du montant total de la réservation est dû par l'Exposant à l'Organisateur.

CONDITIONS APPLICABLES A L'INSCRIPTION AU CONGRES :

14/ Formulaire de réservation et paiement

• L'inscription au Congrès peut être effectuée en ligne sur la page de l'évènement du site www.a3ts.org ou en retournant le bulletin d'inscription en format PDF à l'adresse suivante www.a3ts.org, ou sous format papier à A3TS 71 rue Lafayette 75009 Paris.

Les modalités de paiement sont les suivantes : paiement en ligne sur le site www.a3ts.org par carte bancaire via un système sécurisé, ou par virement sur le compte bancaire de l'A3TS ou par chèque à l'ordre d'A3TS adressé à A3TS 71 rue Lafayette 75009 Paris. A réception de l'inscription, une facture est adressée par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

L'inscription d'un Participant au Congrès comprend : l'accès aux conférences, aux pauses-café, aux deux déjeuners et à la soirée de gala. La visite du Salon attendant est d'accès gratuit. Les pauses-café entre les conférences ont lieu sur le Salon.

L'accès aux conférences se fait exclusivement sur présentation du badge Congressiste qui est remis à chaque Participant lors de son arrivée sur le lieu du Congrès. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée du Congrès. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant le Congrès afin de s'assurer que l'identité du Participant correspond à l'identité du porteur du badge. La présentation du badge est nécessaire pour pénétrer dans l'ensemble des lieux prévus au Congrès. Toute personne non porteuse d'un badge activé sera reconduite hors du lieu du Congrès.

15/ Annulation d'une inscription au Congrès

• En cas de demande d'annulation moins d'un mois avant la date début du Congrès, c'est-à-dire après le 5 juin 2023, aucun remboursement ne sera possible et les frais d'inscription resteront dus et feront l'objet d'une facturation. Avant le 5 juin 2023, toute demande d'annulation et de remboursement doit être adressée par mail à l'adresse suivante : a3ts@a3ts.org. Le remboursement sera alors effectué à hauteur du montant de l'inscription.

DISPOSITIONS GENERALES COMMUNES AU CONGRES ET AU SALON :

16/ Annulation / Report de l'Évènement pour cas de force majeure et crise sanitaire

• L'Organisateur peut annuler ou reporter l'évènement pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant à tout moment l'annulation ou le report de l'évènement, toutes situations nouvelles sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon national ou international, non raisonnablement prévisibles au moment de la communication de l'évènement auprès des Participants, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, qui rendent impossible l'exécution du Contrat ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de l'évènement ou la sécurité des biens et des personnes. L'épidémie de coronavirus déclarée par les autorités nationales de santé fait partie des cas de force majeure visés aux présentes. Dans le cas où, pour des raisons de force majeure et notamment en cas d'une recrudescence de l'épidémie de coronavirus, l'évènement ne pourrait avoir lieu sous quelque format que ce soit :

- les réservations des stands seront reportées sur la prochaine édition du Salon, avec l'accord de l'Exposant. Les sommes réglées au titre de la réservation du stand seront, dans ce cas, conservées par l'Organisateur et l'Exposant ne se verra appliquer aucun frais de report. Si l'Exposant ne souhaite pas reporter sa réservation sur la prochaine édition du Salon, l'Organisateur remboursera audit Exposant un montant fixe et forfaitaire égal à 85% du montant réglé par ce dernier au titre de la réservation de son stand, les 15% restant étant conservés par l'Organisateur en vue de couvrir les dépenses d'ores et déjà engagées dans le cadre de l'organisation du Salon.

- les inscriptions au Congrès seront reportées sur la prochaine édition du Congrès et les montants correspondants seront conservés par l'Organisateur, sans frais de report à charge du Congressiste. Si le Congressiste ne souhaite pas reporter sa réservation sur la prochaine édition du Congrès, l'Organisateur remboursera au Congressiste un montant fixe et forfaitaire égal à 85% du montant de l'inscription réglé par ce dernier, les 15% étant conservés par l'Organisateur en vue de couvrir les dépenses d'ores et déjà engagées dans le cadre de l'organisation du Congrès.

17/ Traitements de données à caractère personnel

Les informations recueillies via les formulaires d'inscription font l'objet de traitements informatisés sur la base juridique de l'exécution du contrat de vente et de prestations : - Par l'A3TS, responsable du traitement pour les finalités suivantes : • Suivi des inscriptions / fréquentation du congrès et du Salon • Facturation et établissement de la politique tarifaire • Organisation de la sécurité des personnes inscrites à l'évènement • Inscription en ligne des Participants • Délivrance des badges d'entrée • Gestion des relations clients et prospects • Organisation des prestations d'hébergement et de transport. Les données collectées sont destinées aux différents services internes et externes de l'A3TS pour le traitement et le suivi des inscriptions et demandes relatives à l'hébergement ou au transports Participants aux visites industrielles. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, et dans les conditions prévues par ces textes, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité, d'opposition et de limitation à l'égard des données personnelles le concernant ainsi que du droit de formuler des directives sur le sort de ses données après son décès. Le Participant peut exercer ses droits, en justifiant de son identité, par courrier à l'adresse suivante : A3TS, 71 rue Lafayette 75009 Paris, ou par courriel à : a3td@a3ts.org. En l'absence de tout nouveau contact avec le Participant par la suite, ses données sont conservées pour une durée de 10 ans par l'A3TS.

18/ Droit applicable et Juridiction • Les présentes CGV, le contrat de réservation de stand et d'inscription au Congrès sont soumis quant à leur validité, leur interprétation et leur exécution à la loi française. A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes CGV et du contrat de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Paris.